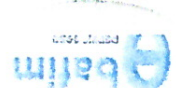




# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° 071 6901 2016 000 009 955  
 Délivrée le 20/03/2019 par le CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMOBILIABLES & FONDIS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marine - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière : 110 000 € - QBR Insurance (Europe) LIMITED  
 Ouar Defense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : Monsieur et Madame MARQUET Nicolas et Justine  
 Demeurant(s) : 65 Bis Rue du Pic du Tudi 65310 ODOOS  
 Reconnai(ssen)t avoir visité le 25/04/2020 à 10h30 par l'intermédiaire de l'agence immobilière ABAFIM, le bien Mandat N°23322 ci-après désigné  
Château de Villa Selve Rive Rive Impasse du Pimène  
15 rue du Pic du Tudi 65310 HORBEUS Cadastre 000AB110 de 965m<sup>2</sup>  
 En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur :  
 Honoraires d'agence :  
 Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur :  
 (en lettres : deux cent vingt et un mille euros)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :  
 - 3 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 6630 €  
 - le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 24370 €  
 A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de

notre part.  
 Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenue, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.  
 D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : ABAFIM - 16, Avenue de la Marine - 65000 TARBES, par lettre recommandée avec accusé de réception.  
 L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.  
 Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Le vendeur,  
 (Bon pour acceptation  
 des présentes conditions)

Pour ABAFIM  
 Le négociateur,  
 (Bon pour acceptation  
 des présentes conditions)

Fait à Tarbes, le 27/01/2020

(1) Condition suspensive :

.....  
 .....